



# Le Poulpe

Été 2020

BULLETIN DE LIAISON DE LA SEPANSO GIRONDE

## Edito

*Depuis quelques jours, nous sommes théoriquement entrés dans « le monde d'après » la COVID19. On nous avait promis que tout allait changer et que l'on avait compris l'urgence nécessaire d'accélérer la transition écologique. Cependant, sera-t-il possible de relancer l'économie pour revenir au niveau d'avant Covid, tout en prônant la diminution des transports, aériens et routiers, et des échanges internationaux ?*

*Alors que le confinement avait suscité des prises de conscience environnementales chez les citoyens, tout en profitant au commerce de proximité et des produits locaux, la tentation est grande du retour dans les grandes surfaces qui incitent à la consommation et au gaspillage.*

*De plus, la crise sanitaire a favorisé le e-commerce et les achats de produits venant des antipodes. De ce fait, apparaissent des projets d'implantation de plateformes logistiques comme celui de Belin Beliet avec des promesses d'emplois à la clé pour les élus crédules.*

*Ces constructions vont une fois de plus artificier notre territoire en impactant lourdement la biodiversité, supprimant des hectares de forêts ou de zones humides, ajoutant de la pollution atmosphérique par les transports de marchandises...*

*C'est dans le refus de ces nouvelles installations que nous pourrions mesurer la volonté de nos élus à tenir leurs promesses.*

C. G.

## Agenda

*En raison de la crise sanitaire et du confinement :*

> *L'Assemblée Générale de la SEPANSO Gironde qui n'a pu avoir lieu comme prévu en mai, est reportée au 19 septembre 2020. Nous espérons que ce sera possible en présentiel, sinon à distance.*

> *La réunion des associations adhérentes à la SEPANSO Gironde, qui n'a pu se tenir en mars comme prévu, est également reportée à la rentrée.*

> *La sortie des adhérents, prévue en mai, aura lieu le 23 septembre dans la région de Gauriac et Prignac-et-Marcamps en Haute Gironde.*

> *La commission pesticides Sepanso 33 a tenu sa première réunion le 20 février dernier. Les projets qu'elle s'est fixés ont bien sûr été bousculés par la pandémie et le confinement. Mais ils vont redémarrer avec une après-midi de travail en septembre ou octobre.*

*La diversité des membres de cette commission va nous permettre de croiser les observations concernant les pesticides en sylviculture et viticulture, dans l'air et dans les eaux souterraines. La surveillance des cours d'eau, le SDAGE, les données d'Ecobiose doivent aussi nous aider à dresser un inventaire de la situation des pesticides en Gironde plus complet que le seul chiffrage des tonnes de produits qui y sont achetées chaque année.*

## Nouvelles de Gironde

### La charte départementale du "bien vivre ensemble" est validée !

La charte départementale dite du « bien vivre ensemble » proposée par la Chambre départementale d'agriculture a été validée – sans surprise - par la Préfète de Gironde le 29 juin dernier. Cette charte n'est cependant signée par aucune association de riverains, ni par la Sepanso qui a participé aux concertations. Elle n'est pas signée non plus par la Confédération paysanne, ni par les syndicats du bio. Elle permet au final de déroger aux distances d'épandage fixées par l'arrêté de décembre 2019 en autorisant les viticulteurs qui la signent à pulvériser à 3 m des habitations et propriétés riveraines (sauf lorsque le produit épandu est soumis à l'obligation d'une distance de 20 m). Les conditions pour « bénéficier » de cette dérogation sont très légères et surtout non contrôlées : utiliser un pulvérisateur « anti-dérive », le faire contrôler régulièrement, avertir les riverains qui le souhaitent. La charte ne prévoit pas de mesures particulières autour des établissements sensibles ni l'abandon systématique des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et des produits perturbateurs endocriniens, ce qui est pourtant une urgence sanitaire.

La Sepanso participera à des groupes de travail dans le cadre de la préparation de la charte 2021 qui, nous l'espérons, contiendra enfin des mesures assurant réellement la protection des riverains.

SN

Été 2020

1

## Des crastes et des ruisseaux qui disparaissent pour faciliter les épandages de pesticides.

> Récemment une association d'Andernos, « Bety Environnement », qui fait réaliser des analyses de la qualité de l'eau sur un petit ruisseau, le Massurat, qui sépare la commune d'Andernos et de Lanton a constaté qu'il avait été effacé sur la carte des « Points d'Eau » de la préfecture. Cette carte a été dessinée à partir des cartes IGN, après avoir supprimé un certain nombre d'écoulements (crastes, ruisseaux) sous le prétexte qu'ils sont saisonniers !

Ces suppressions ont été réalisées à la demande de la Chambre d'Agriculture pour permettre aux cultivateurs de pulvériser leurs pesticides sans tenir compte des limites de protection de 5 m de part et d'autre de l'axe de drainage.

Ainsi un fort orage va entraîner une reprise de l'écoulement du ruisseau Massurat qui entrainera un apport important de pesticides dans le Bassin d'Arcachon, en toute légalité ! De nombreuses autres crastes autour du Bassin d'Arcachon sont concernées

JMF

> D'autres cours d'eau non permanents peuvent être concernés par la demande de la Chambre d'Agriculture. N'hésitez pas à nous les signaler. Rappel : pour cela, consulter la carte sur le site de la DDTM, en suivant le lien :

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/526/loi\\_eau\\_2018.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/526/loi_eau_2018.map)

Ensuite, il vous faudra sélectionner votre commune en faisant défiler la liste dans la colonne de gauche et la localiser, puis vérifier que tous les petits affluents que vous connaissez sont bien cartographiés, même s'ils ne portent pas de nom.

## Projet d'un immense entrepôt de commerce en ligne sur la commune de Belin-Beliet.



Zone humide Sylva 21

A proximité de l'autoroute A63 Bordeaux-Bayonne et à 1km de la Leyre, un terrain de plus de 19 ha sur la zone d'activité Sylva21 a été vendu par la communauté de commune Val de Leyre à un promoteur, le groupe Percier Réalisation Développement (PRD). Sur cette surface, environ 13 ha sont concernés par une zone humide d'après le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE Leyre). Les bâtiments occuperaient 7,1 ha sans compter les parkings. Le groupe PRD louerait ce bâtiment à une société pour stocker des marchandises et permettre à des camions circulant sur l'A63 de les répartir sur un vaste territoire. A la demande du promoteur, la structure a été classée ICPE ce qui permettrait au futur locataire de stocker des substances dangereuses pour l'environnement. Pour l'instant, le

nom qui circule est celui d'ALI BABA (plateforme de vente en ligne chinoise et concurrente de AMAZON et Cdiscount).

Le dossier est en cours d'instruction par la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL). Une coordination s'est constituée le 15 juin à la ferme pédagogique « Les Bleuets » qui se trouve en face du site concerné. Plus de 80 personnes étaient réunies dont des représentants de la Sepanso pour contester ce projet qui va détruire une vaste zone humide dans le Parc Régional des Landes de Gascogne.

Aux dernières nouvelles, le conseiller Vital Baude (EELV) a fait passer une motion à la plénière du Conseil Régional pour dénoncer ce type de plateforme logistique, motion qui a été approuvée à la majorité dont Alain Rousset. Espérons que cela incitera la Préfète à renoncer.

JMF

## Pollution du Villesèque par la cave coopérative de Rauzan

Depuis de nombreuses années la SEPANSO est alertée au sujet d'une pollution du cours d'eau le Villesèque par des effluents viticoles provenant de la Cave Coopérative de RAUZAN.

Par Arrêté Préfectoral en date du 18 octobre 2007, l'exploitant (GIE de CHANTEMERLE) avait été autorisé à exploiter une installation de traitement des effluents viticoles et vinicoles au lieu-dit « l'Aiguilley ».

Le Parquet a été saisi de cette affaire de pollution en 2016, puis une mise en demeure relative à l'exploitation de cette installation a été délivrée par Madame La Préfète en 2019.

Malgré cela les faits de pollution persistent et, les riverains ayant porté plainte, une procédure d'enquête préliminaire est actuellement en cours à la Communauté de Brigade de RAUZAN GREZILLAC pour infractions au code de l'environnement.

Rappelons que le Villesèque est un affluent de l'Engrane, donc sous-affluent de la Dordogne, tous deux classés Natura 2000.

Ces infractions, lourdes de conséquences ont amené la SEPANSO à porter plainte également.

CG

Eté 2020

2

## **Projet de gravière en Libournais : le Conseil d'État annule l'arrêt de la cour administrative d'appel**

Depuis 2006, le groupe Garandeau projetait d'ouvrir une gravière de 35 ha de superficie sur les communes de Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle. L'association VIENVI (Vivre en Vallée de l'Isle) de Porchères, soutenue par la SEPANSO, s'opposait à ce projet depuis 2010 et un avis défavorable avait été envoyé en 2013 par la Commission départementale des carrières. Cela n'a pas empêché la maire de Saint-Antoine-sur-l'Isle puis le Tribunal administratif de Bordeaux de donner l'autorisation d'exploitation tout en annulant le permis de construire de l'unité de criblage, cette décision ayant été confirmée en 2018.

Mais une expertise environnementale réalisée en 2018, révélant la présence de deux espèces d'oiseaux rares, et qui n'avait pu être produite lors de l'instruction de la cour d'appel clôturée fin 2017, relance ce dossier. Le gobemouche gris et la pie-grièche écorcheur, découverts par un expert judiciaire indépendant et qui bénéficient d'une protection nationale, amènent le Conseil d'Etat à annuler l'arrêt de la cour administrative d'appel qui avait autorisé l'exploitation du site et relance les débats à la satisfaction du président de VIENVI et maire de Porchères.

CG

## **Projet de parc éolien à Lesparre : le pétitionnaire ne renonce pas**

La société Valorem et la Caisse des dépôts et consignations, prévoyait d'implanter un ensemble de 12 éoliennes d'une hauteur de 210 mètres et d'une puissance de 50 MW sur le secteur forestier des Vignes Oudides, au sud de la commune de Lesparre. Le projet était soutenu par le maire de Lesparre.

Suite aux oppositions (chasseurs, riverains, DFCI, association VLF...) dénonçant les nuisances probables et accidents possibles, et à l'avis défavorable du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, la demande d'autorisation a fait l'objet d'un refus de la préfecture, aux motifs que :

- le projet de défrichement en vue de construire des éoliennes impacte ce boisement et porte atteinte à l'équilibre biologique du territoire ;
- le projet est susceptible de porter atteinte à 114 espèces animales protégées et à leurs habitats, notamment 75 espèces d'oiseaux, 16 espèces de chauves-souris, la Cistude d'Europe, le Fadet des Laïches, la Leucorrhine à gros thorax et potentiellement le Vison et la Loutre d'Europe, ainsi que 9 espèces végétales protégées dont la Romulée de Provence, le Faux-Cresson de Thore, le Gaillet boréal, la Gratiolle officinale, l'Utriculaire citrine, la Pilulaire à globules, le Mouron nain ou le Rossolis intermédiaire, visées à la demande de dérogation ;
- le Médoc constitue une zone de migration pré et post-nuptiale d'importance nationale pour les oiseaux et les chiroptères ;
- la présence d'éoliennes de 200m de haut au sein d'un massif boisé rend inefficace les moyens de lutte aériens contre l'incendie sur la forêt environnante et permet difficilement de garantir la sécurité des biens et des personnes face à l'incendie ;

De plus, l'identification des zones humides n'a pas été mise à jour selon la législation en vigueur et l'autorité environnementale a émis un avis très sévère.

Le pétitionnaire, non résigné, répond à l'arrêté de refus et propose un nouveau projet amendé.

L'affaire est suivie par l'association « Vive La Forêt » adhérente à la SEPANSO Gironde.

CG

## **La société Huttopia et la ville du Teich déboutées en appel**

Le projet immobilier de loisirs remonte à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de 2012. Les associations, dont la SEPANSO Gironde et la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) se sont opposées à un étalement urbain disproportionné et au détriment des coupures forestières entre les communes. Le projet immobilier de loisir dénommé « camping » Huttopia prévoyait une occupation de 18 ha au détriment d'un Espace Boisé Classé à proximité du site Natura-2000 de la Leyre pour accueillir jusqu'à 600 personnes.

Les entrevues de la Sepanso en 2013 puis de la CEBA avec le maire du Teich se sont soldées par des échecs. À la suite d'un double recours de la CEBA, de "Bassin d'Arcachon Écologie" et de "Vive la Forêt", le tribunal administratif de Bordeaux a annulé l'autorisation de défricher, délivrée par le préfet de la Gironde le 3 février 2016, et le permis d'aménager, délivré par le maire du Teich, le 23 février 2017.

Suite à ce jugement, la société Huttopia et la commune du Teich, représentée par son maire décident de faire appel en 2018.

Le 16 juin 2020, les requêtes présentées par la ville et la société Huttopia sont rejetées par la cours Administrative d'Appel.

Dans la Dépêche du Bassin du 25 juin, le président de la CEBA, qui est soulagé, assure « qu'il faut impérativement que les coupures vertes soient préservées sur le territoire » sinon c'est une ceinture urbaine quasi ininterrompue qui encerclera le Bassin.

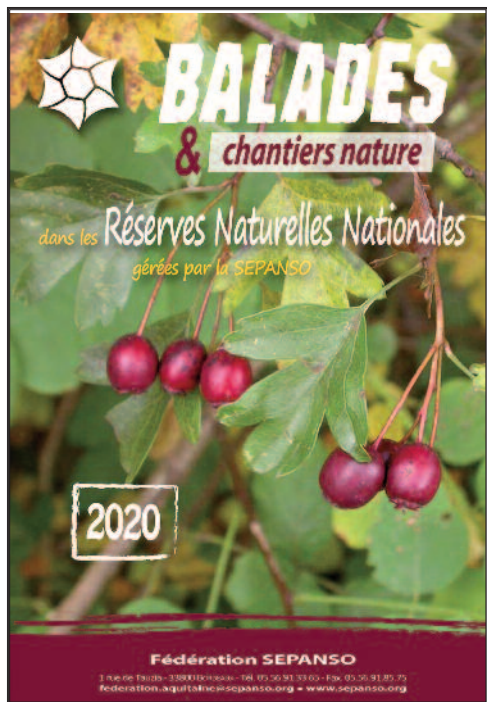
JMF





## Nouvelles des Réserves Naturelles

Les trois Réserves naturelles (Marais de Bruges, Etang de Cousseau et Banc d'Arguin), membres du réseau des Réserves Naturelles de France, sont gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine. Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces fragiles qui sont soumis à une réglementation spécifique. Des zones en accès libre ont été aménagées (observatoires, belvédères, sentiers d'interprétation...) permettant d'offrir de bonnes conditions d'observation de la faune tout en limitant son dérangement. Afin d'informer le public, des permanences dans les locaux des Réserves ou des accueils postés sur le terrain sont organisés.



Le livret programme "Balades et chantiers nature dans les Réserves Naturelles", est également consultable sur le site de la SEPANSO : <http://www.sepanso.org/reserves/balades-nature-2020.pdf>.

Pendant toute la période de confinement, la RN de Bruges avec le service communication de la ville de Bruges, a mis en ligne dix fiches d'identité d'espèces animales et végétales, parfois méconnues, assorties d'anecdotes originales. Vous pouvez les retrouver avec le lien : [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)



Nous sommes heureux de vous informer que les mesures de restriction d'accès que nous avons dû prendre pendant le confinement, dans certaines zones des Réserves Naturelles Nationales que nous gérons, sont levées. Les Réserves naturelles nationales du Banc d'Arguin, de l'étang de Cousseau et des marais de Bruges vous accueillent désormais tout l'été dans des conditions revenues à la normale, même si, comme partout, le respect des gestes barrière reste de mise.

**Nos commissions thématiques (Eau, Bassin d'Arcachon, Forêt, Agriculture, pesticides et santé, urbanisme, communication...) sont également ouvertes à tous nos adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles.**

**Nous espérons qu'il sera possible d'organiser de nouvelles réunions physiques à partir de septembre.**

**Vous trouverez toutes les informations sur la vie des Réserves Naturelles, les sorties nature de la SEPANSO, les informations relatives aux dossiers en cours, les enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la SEPANSO : [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org) ... et sa page facebook**

**Afin de donner une plus grande place aux informations qui concernent notre département, la SEPANSO Gironde a créé son propre site internet. : [www.sepanso.org/gironde/](http://www.sepanso.org/gironde/) .....et sa page facebook**



**Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : [lepoulpe.sep@wanadoo.fr](mailto:lepoulpe.sep@wanadoo.fr)**

**SEPANSO Gironde - 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75  
email : [sepanso33@sepanso.org](mailto:sepanso33@sepanso.org)**